

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 10-04-2025

Date de convocation : 11 avril 2025

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Vote du budget primitif 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze avril deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

Présents : 9 : AGOSTINI Pierre, BENVENUTI Jean-François, COSTA Paul, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudy, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEBASTIANI Edith, SEGUIN Pierre

Représentés : 5 : CHERUBINI Ange par COSTA Paul ; GUARDINI Virginie par BENVENUTI Jean-François ; LUCIANI Cyril par POGGI Augustin ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par SEBASTIANI Edith

Absents : 17 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

VU l'article L. 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le vote du budget primitif 2025 doit intervenir.

Pour ce faire, il dépose sur la table tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce budget.

Après une large discussion et avoir débattu des dépenses et des recettes à engager, il est proposé au Conseil Communautaire de voter le budget comme ci-dessous :

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses = 6 212 408,59 €

Recettes = 6 212 408,59 €

II / SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses = 2 072 436,67 €

Recettes = 2 072 436,67 €

Il est donc constaté que le budget primitif principal 2025 est équilibré et sincère.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE ET VOTE PAR NATURE ET AU CHAPITRE** le Budget Primitif 2025 tel qu'il a été présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre par le biais de la fongibilité des crédits matérialisée en page 5 (informations générales, modalités de vote du budget) ;
- **CONFERE** au Président tous pouvoirs à l'effet d'en assurer sa mise en application.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Le Président
Claudy OLMETA



Pour copie conforme